



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2022

Compte-Rendu

ORDRE DU JOUR

1)	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2022.	2
2)	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.	3
A.	AFFAIRES COMMUNALES	6
1)	CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN » ET CONVENTION CHAPEAU ORT (OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE) ;	6
2)	CONVENTION DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES ;	7
3)	CONVENTION POUR LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC DE LA SPL DES PORTS ;	7
4)	CONVENTION AVEC LE SDEM50 POUR LE REMPLACEMENT DES LAMPES A VAPEURS DE MERCURE ;	7
5)	CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MANCHE POUR L'ORGANISATION DES « TRAVERSEES DE TATIHOU » 2022	7
B.	AFFAIRES FINANCIERES	8
6)	CONTRIBUTION AU DISPOSITIF FOND D'AIDE AUX JEUNES	8
7)	CONTRIBUTION AU DISPOSITIF « FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT »	8
8)	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ;	8
9)	FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE ;	10
C.	PERSONNEL COMMUNAL	10
10)	MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS	10

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h34 et procède à l'appel.

NOMBRE DE MEMBRES : En Exercice : 19 ; Quorum :10 ; Présents : 10 puis 11 (20h50)

PRESENTS :

Gilbert DOUCET, Gilbert LARSONNEUR, Yolande JORE, Philippe LE BORGNE, Ginette NOURY, Serge LEBUNETEL, Bertrand OLIVERES, Anne-Marie GUIRCHOUX, Jean-Marc PARMENTIER, Murielle BEFFREY (à partir de 20h50), Yann LEPETIT.

ABSENTS EXCUSES :

Brigitte LEGER-LEPAYSANT (pouvoir à Gilbert DOUCET), Irène PUIG (pouvoir à Philippe LE BORGNE), Jean-Luc MOULIN (pouvoir à Serge LEBUNETEL), Samuel MARIE (pouvoir à Anne-Marie GUIRCHOUX), Eva LETERRIER (pouvoir à Yolande JORE), Murielle BEFFREY (jusque 20h50 – pouvoir à Bertrand OLIVERES), Brigitte ROULLE (pouvoir à Yann LEPETIT), Matthieu AUBAUD, Elisa AVOINE.

ABSENTS :

-

Ginette NOURY est désignée secrétaire de séance

1) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2022.**

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

3) CONVENTION POUR LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC DE LA SPL DES PORTS ;

Le domaine public de la SPL des Ports de la Manche et de la commune sont étroitement imbriqués. Afin d'assurer une gestion cohérente et efficace des espaces publics autour du port, une convention est proposée entre ces deux organismes qui prévoit notamment que la commune assure notamment l'entretien des espaces verts et la gestion des autorisations d'occupation contre perception des redevances.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion du domaine public avec la SPL des Ports de la Manche et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h22.